



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 16 décembre 2021

La dernière séance du conseil d'administration du CGDIS pour 2021 s'est tenue en date du 16 décembre au sein du Centre National d'Incendie et de Secours sous le régime du COVIDCheck.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 3 adaptations de postes, 4 créations de postes à durée déterminée, 2 engagements, 3 mutations internes, 2 démissions, 1 départ en retraite, 1 fin de stage, 2 nominations définitives, 1 promotion dans un nouveau grade, 1 demande pour service à temps partiel, 4 validations de dossiers pour le changement de carrière par « voie expresse » et 2 changements de statut vers la carrière du pompier.

D'autre part, les thèmes pour les travaux de réflexion dans le cadre de la procédure du changement du groupe de traitement supérieur moyennant « voie expresse » ont été présentés. Dans ce cadre, les indemnités proposées pour la commission de contrôle de la carrière ouverte ont été validées.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Wormeldange	Chef CIS
Troisvierges	Chef CIS adjoint
Vianden	Chef CIS adjoint
Wormeldange	Chef CIS adjoint

Direction/département/service	Fonction
Zone est – service zonal formation	Chef de service

Il a été procédé aux nominations :

CIS	Fonction
Troisvierges	Chef CIS
Wormeldange	Chef CIS
Wormeldange	Chef CIS adjoint

Suite à la validation du **Plan National d'Organisation des Secours**, la Direction de la Stratégie Opérationnelle présente les grandes lignes directrices, découlant des orientations stratégiques à suivre au cours des années à venir.

Ainsi, 4 objectifs principaux, à atteindre pour 2025 ont été fixés :

- mise en place d'une couverture opérationnelle inférieure ou égale à 15 minutes pour 90 à 95% des opérations ;
- répondre aux enjeux posés par les risques particuliers et les effets potentiels des menaces ;
- intégrer les partenaires du CGDIS dans sa gestion opérationnelle ;
- promouvoir une culture de la prévention des risques et de la sécurité civile.

De ces objectifs découlent 5 orientations stratégiques :

- mise en place d'un cadre général de l'action cohérente ;
- disposer des femmes et des hommes à la hauteur des enjeux du PNOS ;
- constituer une organisation opérationnelle constamment préparée et entraînée ;
- garantir des capacités opérationnelles et des infrastructures idéalement réparties sur le territoire ;
- construire une organisation managériale simple et claire, gage de fiabilité, de robustesse et garantissant le financement nécessaire.

Suite à la mise en service de la nouvelle caserne du CIS Rédange, **le contrat de louage portant mise à disposition de biens meubles** a été révisé et mis à jour.

Le conseil d'administration a validé **le contrat de louage portant mise à disposition de biens meubles** pour l'ancien CIS Eschweiler, lequel constitue une annexe du CIS Wiltz.

Suite à un changement au niveau de l'alimentation électrique pour le CIS Hosingen, un avenant au contrat louage actuellement en vigueur est adopté par le conseil d'administration.

L'adaptation de **l'organigramme du CGDIS** est validé et consiste dans l'installation d'un domaine gestion de qualité au niveau du département de la direction générale. Cette entité a pour objectif le développement, l'optimisation et la promotion de standards d'intervention validés spécifiquement et l'ancrage de ceux-ci de manière transversale au sein des différentes entités et directions de l'établissement public. Le volet des plaintes y est étroitement lié.

Dans le cadre de la fusion des CIS Ettelbrück et Diekirch en un CIS commun appelé Nordstad, les démissions des anciens emplois managériaux et la nomination du nouveau cadre du CIS Nordstad, avec effet au 1^{er} janvier 2022, sont validées. Dans ce cadre, il est à noter que l'administration des domaines de l'Etat a acquis un terrain, sur le territoire de la ville de Diekirch, pour la construction d'un nouveau CIS Nordstad.

M. Barthelmy demande quelles seraient les procédures envisagées pour adapter le site RAGTAL aux standards de séparation « noir/blanc » d'application au sein du CGDIS. Le directeur de l'INFS prend la parole en expliquant que les améliorations relevées par l'analyse DECRA en 2019 et réalisables à court et moyen terme ont été faites. Il s'avère cependant difficile d'instaurer une séparation « noir/blanc » conforme aux standards visés, vu que le

terrain du RAGTAL n'est pas relié au réseau d'eau. Dès que l'autorisation d'exploitation du Ministère de l'environnement sera parvenue au CGDIS, des changements de grande envergure pourront être réalisés.

La réunion a été suivie par l'assermentation de 4 pompiers du cadre de base.